

RAPPORT

ATELIER REGIONAL SUR L'ELIMINATION DES PRODUITS COSMETIQUES ECLAIRCISSANTS POUR LA PEAU CONTENANT DU MERCURE

*« Les produits cosmétiques éclaircissants pour la peau, une préoccupation
de Santé Publique en Afrique ».*



Libreville, Hôtel Radisson Blu, 20 au 22 Janvier 2025

Version Française

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Travaux.....	3
2.1 Segment Technique.....	3
2.1.1 Cérémonie d'ouverture.....	4
2.1.2 Travaux en session.....	6
2.2 Segment de Haut Niveau.....	12
2.2.1 Déclarations liminaires.....	13
2.2.2 Table ronde Ministérielle.....	15
2.2.2.1 Session 1.....	15
2.2.2.2 Session 2.....	19
Conclusions et recommandations.....	20
Annexes.....	21
Annexe 1 : Engagement de Libreville sur l'élimination en Afrique des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau contenant du mercure.....	22
Annexe 2 : Agenda du Segment Technique.....	23
Annexe 3 : Agenda du Segment de haut Niveau.....	26
Annexe 4 : Liste des participants à l'Atelier Régional.....	28
Annexe 5 : Liste des panélistes au segment de Haut Niveau.....	37
Annexe 6 : Fichier des Présentations PowerPoint.....	38
Annexe 7 : Quelques images des sessions.....	39

1. Contexte

Dans le cadre de l'exécution du projet *GEF 10810 « Eliminating Mercury Skin Lightening Products »* mis en œuvre en Jamaïque (Amériques), au Sri Lanka (Asie) et au Gabon (Afrique), l'atelier régional sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau s'est tenu à l'*Hôtel Radisson Blu* de Libreville, du 20 au 22 janvier 2025, sous le thème « **Les produits cosmétiques éclaircissants pour la peau, une préoccupation de Santé Publique en Afrique** ».

Placé sous le marainage de la première dame du Gabon, **Madame Zita OLIGUINGUEMA**, cet atelier régional historique, puisqu'il s'agit de la première initiative régionale de ce type, a réuni les experts et les personnalités politiques de haut niveau du Burundi, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, d'Ethiopie, du Gabon, de Guinée Equatoriale, du Mali, du Nigéria, du Sénégal, du Togo et du Zimbabwe, issus des secteurs de la santé et de l'environnement.

Les organisations intergouvernementales comme l'OMS, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure y ont pris aussi une part active aux côtés de la Jamaïque, du Sri Lanka, des universités et des instituts de recherches, du secteur privé et des ONGs nationales et internationales.

Durant trois jours, plus de deux cent délégués se sont retrouvés pour non seulement partager leurs expériences spécifiques en matière de lutte contre le blanchiment de la peau en Afrique, mais aussi et surtout pour définir une stratégie régionale d'élimination des produits cosmétiques dangereux en accord avec les orientations de l'OMS et de la Convention de Minamata sur le mercure.

Le Gouvernement du Gabon y a accordé un grand intérêt aux travaux puisque le Premier Ministre, Son Excellence Raymond NDONG SIMA s'est personnellement impliqué en modérant le segment de haut niveau ayant conduit à l'adoption de l'**ENGAGEMENT DE LIBREVILLE SUR L'ELIMINATION DES PRODUITS COSMETIQUES ECLAIRCISSANTS POUR LA PEAU CONTENANT DU MERCURE EN AFRIQUE**.

2. Travaux

Les travaux de l'atelier régional de Libreville étaient subdivisés en un segment technique, du 20 au 21 janvier 2025, suivi d'un dialogue de haut niveau le 22 janvier 2025 au terme duquel une feuille de route régionale pour l'élimination des produits cosmétiques dangereux a été adoptée.

2.1 Segment Technique

Organisés sous le thème « *Les produits cosmétiques éclaircissants pour la peau, une préoccupation de Santé Publique en Afrique* », les travaux du segment technique de l'*Atelier régional* ont été ouverts par le Ministre de la santé à la suite des déclarations liminaires successives de l'OMS, du PNUE et du Ministre en charge de l'Environnement.



Dr. Ange MIBINDZOU MOUELET, DG ANMAPS

Le Directeur Général de l'Agence du Médicament et des Autres Produits de Santé (ANMAPS), **Dr. Ange MIBINDZOU MOUELET**, en sa qualité de responsable de l'institution technique gouvernementale en charge de la mise en œuvre du projet *GEF 10810 « Eliminating Mercury Skin Lightening Products »* au Gabon, a modéré la séance d'ouverture.

2.1.1 Cérémonie d'ouverture

Après avoir fait relevé l'importance de Libreville dans la définition et l'adoption des politiques stratégiques régionales en matière de « Santé-Environnement », l'OMS, à travers Dr Inoua ABOUBACAR, Représentant le Résident de l'OMS empêché, a exprimé sa reconnaissance envers les autorités Gabonaises pour leur leadership et leur engagement en faveur de l'amélioration du bien-être des populations et spécifiquement en matière d'élimination des cosmétiques éclaircissants pour la peau.



Dr. Inoua ABOUBACAR, HPD WCO, Gabon

La mobilisation exceptionnelle des experts locaux et régionaux des administrations publiques, des associations et de la société civile, témoigne de l'urgence d'un diagnostic froid pour comprendre les fondements culturels, sociaux et économiques de la pratique du blanchiment de la peau en Afrique.

C'est en cela qu'il est important de bâtir des stratégies efficaces de lutte en s'appuyant sur des réglementations et des systèmes de contrôle strictes, a-t-il conclu.



Grace Halla, Programme Officer, UNEP GEF Chemicals and Waste Unit

Le PNUE, à travers **Grace Halla, Programme Officer, UNEP GEF Chemicals and Waste Unit**, s'exprimant aussi au nom du Fond pour l'environnement Mondial a salué les résultats obtenus par le Gabon dans la conduite du projet notamment l'adoption d'une réglementation qui interdit désormais la fabrication, l'utilisation et la vente des produits cosmétiques contenant du mercure ajouté.

Les résultats attendus au terme du projet pilote sur l'élimination des produits cosmétiques contenant le mercure, mis en œuvre simultanément en Jamaïque, au Sri Lanka et au Gabon, serviront d'indicateur pour catalyser la dynamique globale de soutien envers les pays qui s'engagent à lutter contre la pratique du blanchiment de la peau.

C'est sur cette note que les pays sont invités au partage de l'expérience dans la conduite des actions d'élimination de la pollution au mercure notamment celle consécutive à la pratique du blanchiment de la peau a-t-elle conclu.

Prenant la parole en sa qualité de point de contact officiel du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et premier responsable politique de la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure au Gabon, le Ministre de l'Environnement et du Climat a rappelé le contexte d'adoption de cet accord multilatéral.

Aussi, il a exprimé sa reconnaissance envers les partenaires ayant choisi le Gabon pour conduire le projet.

Après avoir remercié les participants d'avoir honoré de leur présence l'invitation du Gabon à l'atelier et après avoir passé en revue le contexte de l'adoption de la Convention de Minamata sur le mercure par la communauté internationale, il a remercié les partenaires au développement ayant accompagné le Gabon dans sa stratégie de dotation en outils techniques d'analyse et de suivi de la présence du mercure dans les tissus animaux notamment les poissons.

Tout en rappelant que l'usage des cosmétiques éclaircissants contenant du mercure constituait une préoccupation régionale puisqu'elle impact négativement sur la santé humaine, animale et végétale, il a exprimé le souhait de voir s'intensifier la sensibilisation du grand public sur les risques associés à l'usage de tels cosmétiques.

Dans la même dynamique, les études scientifiques pour une meilleure compréhension de la pratique du blanchiment volontaire de la peau doivent être menées, a-t-il conclu.



Pr. Adrien MOUGOUGOU, Ministre de la Santé, Gabon

A l'entame de son propos d'ouverture, le Ministre de la santé a exprimé ses remerciements envers le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Nigeria, le Sénégal, le Togo, le Zimbabwe, la Jamaïque et le Sri Lanka pour avoir répondu présent à l'invitation du Gabon aux fins d'un échange d'expérience sur la voie à suivre pour éliminer les produits cosmétiques éclaircissants pour la peau

contenant du mercure.

Les problèmes de santé qui découlent de l'usage de ces produits exigent la prise de mesures urgentes et coordonnées à l'échelle régionale et globale pour préserver la santé et l'environnement. Aussi, la mise à niveau de la réglementation gabonaise interdit désormais la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'utilisation des produits cosmétiques et des équipements médicaux contenant du mercure.

C'est donc l'occasion de témoigner la reconnaissance envers le PNUE, l'OMS, le FEM et l'Institut de Recherche sur la Biodiversité (BRI) pour la qualité des résultats obtenus dans le cadre du projet pilote sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau contenant du mercure.

S'il est admis que le retrait des équipements médicaux contenant du mercure est relativement aisé, il est aussi vrai que la lutte contre les produits cosmétiques éclaircissants de la peau est plus complexe. Le succès dans cette la lutte appelle donc à la prise de mesures collectives adaptées aux réalités locales et régionales.

C'est pourquoi, avant de déclarer l'ouverture des travaux de l'atelier régional, il a exprimé la nécessité pour les pays de disposer d'organe publics capables de fournir une information décisionnelle factuelle sur les substances chimiques dangereuses.



Photo de famille, segment technique

2.1.2 Travaux en session

Animées par des experts commis par l'OMS, le PNUE, GMP-UNEP, BRI, Zero Mercury Working Group et BEAUTYWELL les travaux en session, répartis par angle thématique, étaient articulés autour des présentations PowerPoint elles-mêmes suivies d'échanges interactifs entre participants. En plus des modérateurs, les pays participants assumaient, par couple, la responsabilité de rapporteur dans chacune des sessions.

Après le rappel des objectifs de l'atelier puis de la présentation du projet GEF# 10810 : “*Eliminating Mercury Skin Lightening Products*”, les travaux en **session** ont démarré par une vue d'ensemble de l'élimination progressive des Produits cosmétiques éclaircissant pour la peau contenant du mercure au Gabon et dans la région durant laquelle le Gabon a présenté les perspectives de la mise en œuvre du projet.

Au cours de cette intervention, les principaux résultats obtenus ont été passés en revue notamment les mécanismes de coordination institutionnelle mise en place, les principales activités de sensibilisation et le cadre réglementaire qui régit désormais les produits cosmétiques éclaircissants.

Pour articuler les travaux de groupes axés sur « *le rôle des efforts de collaboration entre les secteurs de la santé et de l'environnement dans l'élimination du mercure* », les participants, répartis par proximité linguistique, ont été invités à apporter des réponses sur les principaux mobiles du pratique du blanchiment de la peau dans leurs pays respectifs, sur la cadre législatifs existant ou non, les capacités d'analyse et de contrôle qualité des produits, la production locale et l'origine des produits, des mesures de sensibilisation entreprises.

Au terme de cette session, il a été rapporté que la pratiques du blanchiment de la peau est complexe puisque les mobiles diffèrent d'un sujet à un autre. Il a été évoqué des aspects culturels, de manque d'estime de soi, de mimétismes culturelles et sociales.

La faiblesse du cadre juridique puis des capacités techniques d'analyse contrôler et si possible interdire l'usage de tels produits a été mis en exergue.

Toutefois, dans un contexte où l'origine des produits et leur traçabilité s'avèrent difficile pour les autorités gouvernementales, des actions de sensibilisation sont identifiées comme un vecteur important de la démarche pour aboutir à leur élimination dans la région.

Pour permettre à l'atelier régional d'avoir une meilleure appréciation des enjeux globaux sur l'élimination des produits cosmétiques contenant du mercure ajouté, le secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure, après avoir rappelé les décisions pertinentes de la 5^{ème} conférence de partie notamment la Décision MC-5/5: *Préparation d'un rapport sur les produits cosmétiques énumérés dans la partie I de l'annexe A de la convention de Minamata*, a présenté le projet de rapport qui devrait être discuté lors de COP6 prévue en Novembre 2025. Sa structure ainsi que les pays ayant communiqué des informations pertinentes sur les cosmétiques contenant du mercure, la réglementation spécifique et les opportunités de financement des actions d'élimination de la pollution au mercure ont été présentées aussi.

La **Session 2** articulée autour de l'angle thématique « *information détaillées sur la législation gabonaise* » a été l'occasion de présenter les démarches entreprises pour parvenir à l'adoption de la réglementation actuellement en vigueur.

Cette réglementation couvre un large champ puisqu'elle intègre, en plus des cosmétiques, d'autres produits de santé tels que les thermomètres à mercure, les amalgames dentaires et encadre la gestion des déchets contenant, consistant ou contaminés au mercure.

Les échanges en groupe de travail interactif ont été axé sur le renforcement de la législation/réglementation en vue de l'élimination progressive des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau conformément à la Convention de Minamata sur le mercure.

Les participants ont été invité à partager leurs expériences sur l'existence d'une législation interdisant les cosmétiques éclaircissants en général ou une législation réglementant les produits de consommation tout en soulignant les défis à relever, à se prononcer sur l'autorité responsable du contrôle et de vérification de la conformité en matière de sécurité des produits de consommation puis à identifier leurs besoins pour faire avancer le processus réglementaire des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau.

Au terme de cette session de travail animés de manière constructive, des initiatives de réglementation sont en effectives dans un nombre limité de pays (Burkina Faso, Gabon) comme en témoigne le registre des communication d'information faite au Secrétariat de la Convention de Minamata.

Bien que les entités publiques de contrôle des médicaments existent dans chacun des pays, certains outils techniques restent difficiles d'accès pour établir et renforcer cette réglementation.

Une méthodologie commune à l'image d'un Modèle d'élaboration des loi/réglementation en la matière subsistantes permettant un meilleur système d'évaluation pourrait être une option pour surmonter les contraintes.

La **session 3** était axée sur les « *essais et le suivi* ». Les techniques d'échantillonnages, l'équipement des laboratoires référents, les résultats sur les cosmétiques en circulation au Gabon, les synergies nationales en matière d'analyse des produits cosmétiques et animaux (poisson) ont constitué la trame des présentations de cette session.

Après ces présentations, les participants ont travaillé en groupe pour apporter des solutions aux défis du renforcement des capacités nationales en matière de test et de contrôle des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau et sur la formation des agents des Douanes.

De façon plus spécifique, il s'est agi de se prononcer sur la qualité des données, leur accessibilité au grand public, l'intérêt à contribuer au développement d'une base de données mondiale sur les cosmétiques éclaircissants, le type d'équipement d'analyse utilisé et la fiabilité des résultats qui en découlent, la collaboration technique sous régionale en matière d'analyse.

Sur la qualité des données, bien qu'ayant favorablement ceux produits dans le cadre des échantillonnages du Gabon, le souhait d'amplifier l'opération dans de nombreux pays de la région a été souligné pour disposer d'un échantillon plus représentatif des 54 pays africains.

En ce qui concerne l'accessibilité, il est apparu que les résultats devraient être présenté, avec niveau de restriction, dans un format permettant une meilleure exploitation.

En ce qui concerne la collaboration concernant spécifiquement le laboratoire du Gabon qui devrait recevoir les échantillons des pays d'Afrique centrale, l'initiative est à encourager tout procédant à son suivi tutélaire dans le cadre des activités de mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure.

La **Session 4** sur la « *chaîne d'approvisionnement des produits cosmétiques* » s'est intéressée à l'engagement des acteurs dans une tentative d'arrêter la production, le commerce et la distribution de produits d'éclaircissement de la peau.

Cette session a permis aussi de mettre en exergue l'urgence de compléter les livrables attendus au terme du projet avec l'identification des cosmétiques vendus en ligne dans les trois pays du projet (Gabon, Jamaïque et Sri Lanka), pour comprendre l'ampleur.

Au sortir de cette présentation, les participants ont été invités à se prononcer sur l'existence des mesures réglementaires protégeant les consommateurs contre l'achat direct ou en ligne de produits dangereux sur les marchés locaux, sur l'existence de système d'alerte, d'avis, de liste de détention ou d'un portail de rappel répertoriant les produits jugés dangereux, les plateformes d'achat en ligne les plus populaires

pour les produits de beauté, l'implication du ministère de la Santé dans les avertissements sanitaires des consommateurs aux risques liés aux produits éclaircissants pour la peau contenant du mercure.

Les échanges ont mis en exergue l'importance de l'implication des autorités pour mettre en place des programmes de sensibilisation et de plaidoyer pour l'élimination des produits éclaircissants contenant le mercure et autres substances dangereuses.

Ces programmes devraient bénéficier des financements et impliquer toutes les parties prenantes y compris le Point Focal de la Convention de Minamata sur le mercure.

En somme, bien qu'il existe parfois des textes sur la cybercriminalité ou cyber sécurité dans certains pays, malheureusement ceux-ci sont peu ou pas applicables en matière de cosmétiques dangereux. Dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, des normes exigeant l'étiquetage des constituants des cosmétiques éclaircissants existent.

Le Gabon est certainement le pays où la législation sur le contrôle de l'approvisionnement des cosmétiques existe et bien avancée avec des circulaires interdisant la vente des produits pharmaceutiques dont les crèmes contenant le mercure.

De façon globale, il existe des lacunes dans les pays qui se traduisent par des insuffisances des textes d'application aux lois prises, l'insuffisance des systèmes d'alerte sauf pour le Gabon où il y a un numéro vert.

WHATSAPP, TIKTOK, FACEBOOK, ZOUMIA, AMAZONE, TEMU se dégagent comme les plateformes le plus utilisés pour les achats en ligne.

La **Session 5**, axée sous l'angle thématique « *intervention de santé publique, y compris la sensibilisation* » a été marquée par la présentation de la recherche comportementale sur l'utilisation des produits cosmétiques éclaircissants de la peau contenant du mercure, l'enquête sur l'évaluation des connaissances, aptitude et pratique conduite au Gabon et sur l'engagement de la société civile dans la lutte contre les produits cosmétiques éclaircissants de la peau contenant du mercure.

S'agissant de la recherche comportementale, le modèle comportemental COMB a été présenté à titre d'exemple. Selon ce modèle, les comportements sont déterminés par les capacités, les motivations et les opportunités (par exemple, les influences externes à l'individu et présentes dans les environnements dans lesquels les gens prennent des décisions et se comportent). L'un des messages clés et fondés sur des données probantes était que les connaissances et les perceptions, bien que très importantes, ne correspondent souvent pas aux comportements.

Le concept d'écart entre l'intention et l'action a également été exploré. Les récentes études de l'OMS sur les pratiques et les motivations en matière de santé sexuelle et reproductive ont été mis en exergues. Cet examen, qui sera bientôt publié dans une revue scientifique, comprend des études menées dans 48 pays et classe les motivations sur la base du modèle présenté.

- Les facteurs d'influence cognitifs et psychologiques liés à l'estime de soi, tels que le sentiment d'être attirant, désiré, plus jeune et plus léger ;
- Les facteurs sociaux et culturels liés à l'influence de l'utilisation par la famille proche et les amis ainsi que le colorisme, les liens perçus de l'équité avec le statut social et les opportunités d'emploi ;

- Et enfin les facteurs structurels liés à la disponibilité, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des produits éclaircissants nocifs.

Pour comprendre la prévalence de la dépigmentation volontaire de la peau au Gabon, l'enquête CAP sur le phénomène de blanchiment volontaire de la peau a été conduite dans le Grand Libreville (Libreville, Owendo, Akanda), sur un échantillon de 444 individus ayant une tranche d'âge ≥ 15 ans dont 83% de femmes et 17% d'hommes.

Cette enquête révèle que la pratique du blanchiment de la peau est précoce au sein de la population gabonaise et touche principalement une population jeune qui s'approvisionne principalement auprès des vendeurs ambulants, des boutiques de quartier et via des réseaux de distribution sur commande depuis l'étranger. La fréquence d'utilisation journalière des produits éclaircissants est estimée à 76,82% auprès des populations qui s'adonnent à la pratique.

Dans l'ensemble, ces produits sont bon marché et ne font généralement pas l'objet de contrôles qualité.

Moins de la moitié de l'échantillon (45,14%) exprime une appréciation positive de leur pigmentation cutanée naturelle. Par contre 35,80% affirme que la peau claire donne des privilèges sociaux comme l'attraction amoureuse (23,86%), une meilleure estime de soi (21,59%) et de meilleures opportunités professionnelles (10,23%).

Par ailleurs, l'enquête a révélé aussi une méconnaissance des risques sanitaires encourus par les populations exposées aux produits éclaircissants de la peau puisque 81% de l'échantillon pensent qu'ils ne sont dangereux ni pour la santé, ni pour l'environnement.

Compte tenu de la pertinence de cette étude, il a été convenu que les résultats soient mieux interprétés, traduits en anglais et diffusés via les canaux officiels de l'OMS pour une meilleure capitalisation.

La session s'est terminée par la mise en évidence de données particulièrement pertinentes pour la prise de décision au sein des pays, notamment des données montrant que la prise de conscience des effets nocifs n'a pas empêché l'utilisation des cosmétiques éclaircissants et que le risque d'adoption en faveur de ceux-ci est plus élevé pour certains segments de la population que pour d'autres.

La conclusion a été que le partenariat devrait viser à modifier les comportements par des interventions ciblées et spécifiques au contexte, tout en faisant progresser les changements fondamentaux au niveau du système, capables de traiter les facteurs structurels.

Les outils d'analyse comportementale de l'OMS, destinés à faciliter la collecte de données contextuelles sur les comportements de cosmétiques éclaircissants et à analyser les résultats, ont été brièvement présentés en tant qu'outils de soutien pour les pays représentés à la réunion.

La **session spéciale**, axée sur la présentation du projet d'Engagement *sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissants contenant du mercure en Afrique* a permis de l'amender en intégrant toutes les préoccupations des pratiquants en présentiel et en ligne.



Aperçu des travaux de groupes

Les participants ont convenu que ce document soit soumis à l’approbation des Ministres, des Représentants des Ministres et des Institutions et des Organisations Intergouvernementale lors du segment de haut niveau à ***L’ATELIER REGIONAL SUR L’ELIMINATION DES PRODUITS COSMETIQUES ECLAIRCISSANTS POUR LA PEAU CONTENANT DU MERCURE EN AFRIQUE.***

La **Session 6**, qui marquait la fin du segment technique de l’atelier régional était consacrée aux synergies entre le projet *GEF# 10810 : “Eliminating Mercury Skin Lightening Products”* et les autres initiatives de lutte contre la pollution au mercure au plan national, régional et global.

La synergie entre les projets concerne les sujets comme la gestion des déchets, le renforcement de capacités et la sensibilisation, la réglementation sur l’amalgame dentaire et d’autre produits contenant du mercure.

Le projet de renforcement du cadre juridique et des capacités institutionnelles des pays de la CEDEAO (Sénégal, Togo et Burkina Faso) pour la mise en œuvre des articles 3 et 4 de la Convention de Minamata sur le mercure, le Projet sur la gestion des amalgames dentaires impliquant 5 pays dont le Burkina Faso, l’Albani, l’Inde ont montré l’intérêt de la synergie puisqu’ils s’exécutent actuellement dans une dynamique qui permettra de présenter des résultats probants dans les délais impartis.



Séance d’amendement du projet d’Engagement de Libreville

S’agissant spécifiquement du projet global SLP, les considérations à prendre en compte concerne sa synergie avec le projet avec le SIP puisque celle-ci permet une collaboration avec les laboratoires nationaux et les activités de sensibilisation.

Dans la suite du projet, il s’agit donc d’amplifier la synergie pour la conduite de l’étude sur les comportements qui pourraient justifier la pratique du blanchiment de la peau, la grande sensibilisation, la mise en place d’un Hub de connaissances mondiale (OMS, BRI).

En rappel le projet ***d’Engagement de Libreville sur l’élimination des produits cosmétiques éclaircissants contenant du mercure en Afrique*** souligne les point clés, comme les projets et ressources, la réglementation, la vente en ligne, la mise en œuvre de la Convention de Minamata.

Le projet sur l'élimination mondiale des produits éclaircissants pour la peau contenant du mercure et dont le budget estimatif est de 15 millions de USD, couvrira la période de 2026 à 2032, 6 ans. Il a 4 composantes (la législation, la chaîne de gestion, la surveillance et la gestion de connaissance).

Les réunions spécifiques événement important qui impliqueront les parties prenantes au projet se tiendront respectivement le 30 janvier 2025, le 13 février, le 21 mars, en septembre 2025 et novembre 2025.

Tout en s'engageant à rendre compte à leur Gouvernement respectifs, s'impliquant dans le plaidoyer pour l'adoption des textes et à la mobilisation des ressources, les pays participants ont tour à tour pris la parole pour dire comment ils envisagent utiliser les informations apprises et les propositions d'amélioration.

2.2 Segment de Haut Niveau

La séquence du segment de haut niveau à l'atelier régional a été articulée autour d'une prestation culturelle mettant en exergue la beauté d'une pigmentation originelle de la peau suivie des remarques préliminaires délivrées par des hautes personnalités puis d'une table ronde ministérielle modérée par Son Excellence Raymond NDONG SIMA, Premier Ministre du Gabon et par Dr. Iziaq Adekunle SALAKO, Ministre d'Etat, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales de la République Fédérale du Nigeria.

Après le mot de bienvenu et le rappel du contexte de la tenue de l'atelier par le Ministre de la Santé du Gabon, un artiste local, accompagné de trois jeunes femmes a interprété un conte autour de l'histoire d'un Prince du Bassin du Congo à qui le Roi avait décidé de trouver une épouse au sortir d'un concours de beauté.



Aperçu de la prestation culturelle autour de la dépigmentation volontaire de la peau

L'histoire révèle que presque toutes les prétendantes du royaume ont opté pour utiliser des produits devant leur permettre de mimer la pigmentation corporelle du prince, sauf une seule. Cette dernière sera, au terme du concours, sélectionnée par le Roi pour être la future reine car ayant conservé sa pigmentation corporelle originelle grâce à l'usage exclusif des produits locaux d'hygiène corporelle.

2.2.1 Déclarations liminaires



Lesley ONYON, Head Chemical Safety and Health Unit, WHO

Les déclarations liminaires ont été ouvertes par **Madame Lesley ONYON** qui, s'exprimant au nom de l'Organisation de la Santé, a remercié le Gabon pour les efforts consentis pour accueillir l'atelier.

Après avoir rappelé que l'industrie de l'éclaircissement de la peau a généré un chiffre d'affaires de 8,5 milliards de dollars en 2023, elle a relevé que les projections tablent à une à un doublement à 15,5 milliards de dollars au cours des dix prochaines années puisqu'ils peuvent représenter 50 % de l'ensemble des produits de soin de la peau vendus dans certains pays, sous la forme de tonifiants et d'éclaircissants à

travers une série de marques trompeuses.

Tout en regrettant le manque de contrôle réglementaire ou de surveillance médicale dans la majorité des pays, elle a réaffirmé l'engagement de l'OMS à soutenir la région africaine dans ses efforts pour éliminer les produits cosmétiques éclaircissants contenant du mercure.

C'est en cela qu'elle a félicité le Gabon pour son rôle actif et son leadership clair dans le traitement de cette question. La présence de nombreux pays africains pour partager les enseignements et favoriser la coopération dans la région et au-delà est la preuve de son engagement.

Bien que cette initiative soit louable, il reste beaucoup à faire pour éliminer les produits cosmétiques éclaircissants pour la peau. C'est pourquoi il est important de s'attaquer aux déterminants en amont qui poussent les gens à commencer et à persister à utiliser ces produits, a-t-elle conclu.



Dr Rose MWEBAZA, Directrice Régionale Afrique, prenant la parole au nom du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, s'est félicité de ce que le Gabon ait pu réunir les responsables des secteurs de la santé et ceux de l'environnement pour débattre d'un sujet conjoint Santé-Environnement.

Aussi, après avoir évoqué la complexité du phénomène de société qu'est le blanchiment de la peau puisque des millions de personnes en pratiquent à travers le monde exacerbant les problèmes de santé, elle a souligné l'urgence des mesures à entreprendre pour ne pas compromettre les générations futures.

Bien que de nombreux pays producteurs de tels produits soient Etat Partie à la Convention de Minamata sur le mercure, il n'en demeure pas moins les mesures de non-respect subsistent.

C'est pourquoi la lutte contre les cosmétiques contenant le mercure doit accorder une place de choix au renforcement des cadres juridiques. Une tolérance zéro du mercure dans les cosmétiques est donc nécessaire.

La démarche pour y parvenir trouve son ancrage dans les Décisions de la 5ème conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure qui appellent à l'élimination de l'usage du mercure dans les cosmétiques. Le secteur privé et la société civile, aux côtés d'autres parties prenantes doivent être fortement impliquée pour exécuter cet agenda.

A travers la Déclaration de Libreville sur la Santé et l'environnement en Afrique, le Partenariat Mondial sur le Mercure réaffirme son engagement à éliminer le mercure des cosmétiques et accélérer les efforts globaux pour protéger la santé publique et l'environnement, renforcer les capacités pour lutter contre le commerce en ligne de tels produits dangereux, amplifier la sensibilisation sur les risques d'expositions aux cosmétiques contenant du mercure et aborder les raisons de la pratique du blanchiment de la peau par les cosmétiques contenant du mercure.

L'élimination du mercure dans les cosmétiques est donc un engagement moral pour préserver la santé humaine, la planète et faire progresser l'équité pour tous a-t-elle conclu.



Exprimant l'honneur de délivrer une allocution lors ce segment de haut niveau à l'atelier régional sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau contenant du mercure, **Madame Monika STANKEWICH**, Secrétaire Exécutive de la Convention de Minamata sur le mercure, a remercié les autorités gabionnes, l'OMS et le PNUE de s'être

engagés dans la démarche d'un monde sans produits toxiques.

Après avoir rappelé les évidences scientifiques qu'il n'existe aucun niveau sûr d'exposition au mercure, elle a souligné que les enfants, les femmes en âge de procréer et enceintes sont les plus à risque lorsqu'elles sont exposés au mercure. Pour cette raison, une telle exposition doit être évitée de toute urgence.

Selon elle, les cosmétiques contenant du mercure, avec leurs effets néfastes sur la santé, sont un exemple de l'impact de l'utilisation du mercure sur la vie quotidienne.

Pourtant réglementés par les dispositions de l'article 4 de la Convention de Minamata sur le mercure qui invitent *les Parties à prendre des mesures appropriées pour ne pas autoriser la fabrication, l'importation ou l'exportation de produits contenant du mercure ajouté inscrits à l'Annexe A avant la date d'élimination progressive*, leur présence dans les magasins et sur internet persistent à travers le monde.

C'est dans cette dynamique qu'elle a exprimé le satisfecit pour l'inscription à l'ordre du jour de la 5ème Conférence des parties à la Convention de Minamata au cours de laquelle l'Afrique a joué un rôle prépondérant pour avoir fait valider l'amendement à l'Annexe A qui interdit désormais la présence de mercure dans les savons et d'autres cosmétiques.

La 6ème Conférence des Parties de l'année en cours sera donc l'occasion de l'évaluations des mesures prises y compris celles supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour s'assurer de son efficacité.

Les réglementations mise en place méritent donc d'être appliquées puisqu'il s'agit d'une question d'égalité de sexes, du rôle des femmes et de des filles dans la société, d'accès à l'éducation et aux politiques. C'est pourquoi il convient aussi de combattre les normes de beauté promue par les médias, la publicité et le marketing responsables du renforcement de préjugé selon lequel un teint plus clair est plus souhaitable qu'un teint plus foncé. Toute publicité ou média allant dans ce sens devrait être interdit.

C'est en cela que le projet conduit par le Gabon, la Jamaïque et le Sri Lanka, avec l'appui de l'OMS et du PNUE, a une grande valeur pour la mise en œuvre de la Convention de Minamata puisqu'il ouvre la voie à ce défi et présente les cas model que d'autres pays pourront suivre.

Tout en remerciant le leadership du Gabon dans la mise en œuvre de ce projet, elle a conclu son propos en souhaitant plein succès aux travaux.

2.2.2 Table ronde Ministérielle

2.2.2.1 Session 1

La première de la session de la table ronde, modérée par Son Excellence Raymond NDONG SIMA, Première Ministre du Gabon.



Dr. Iziaq Adekunle SALAKO, Ministre de la Santé de la République Fédérale du Nigeria

Prenant la parole en qualité de premier panéliste, Dr. Iziaq Adekunle SALAKO, Ministre d'Etat de la Santé de la République Fédérale du Nigeria, après avoir observé le protocole en la matière, a évoqué les politiques en vigueur dans son pays tout en relevant la nécessité d'amplifier, au plan régionale, des stratégies de promotion de la pratique de l'hygiène corporelle avec des produits cosmétiques exempts de mercure et de substances dangereuses pour la santé.

Tout en notant la complexité du phénomène, il a fait un bref aperçu des actions de protection de la santé publique. Dans cette dynamique, il a souligné l'importance des actions coordonnées pour asseoir une stratégie globale à l'échelle régionale, sans laquelle l'objectif de l'élimination des cosmétiques contenant du mercure et d'autres substances dangereuses serait compromis.



Marie Paulette Parfaite AMOUYEME OLLAME, Ministre du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries

Evoquant les stratégies à mettre en place pour lutter contre les cosmétiques éclaircissants de la peau contenant le mercure et d'autres substances dangereuses pour la santé au Gabon, Madame Marie Paulette Parfaite AMOUYEME OLLAME, Ministre du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries a mis en exergue la nécessité de l'harmonisation des politiques contrôles des bien marchands et le renforcement des synergies des services étatiques en charge des

inspections et de la vérification de la qualité des produits sur les marchés.

La réglementation mise en place par le Gabon, est la preuve du succès de la mutualisation des efforts entre les parties prenantes pour mettre en adéquations les engagements internationaux découlant des conventions et traité et les cadres législatifs locaux.

Ce résultat constitue sans doute une approche qui se doit d'être répliquée dans la poursuite des initiatives de lutte contre les produits cosmétiques éclaircissants pour la peau en Afrique. Toutefois, les outils techniques d'analyse se doivent d'être mis en place et renforcée pour garantir la continuité des échanges commerciales des produits cosmétiques de qualité.



Armande LONGO épouse MOULENGUI, Ministre de la Culture et des Arts

Interpelée sur la place de la pigmentation originelle de la peau dans l'appréciation de la beauté corporelle aujourd'hui, Madame Armande LONGO épouse MOULENGUI, Ministre de la Culture et des Arts a rappelé l'importance de la promotion des valeurs culturelles dans l'appréciation de la beauté corporelle. C'est en cela qu'elle a regretté l'abandon, par la majorité de la population actuelle, de l'usage des produits locaux naturels d'entretien de la peau, pourtant

sans risques sanitaire.

La beauté naturelle, qui promeut les critères autre que le blanchiment, devrait être un des éléments prépondérants dans la lutte contre la dépigmentation volontaire de la peau en Afrique.



Laurence MENGUE ME NZOGHE épouse NDONG, Ministre de la Communication et des Médias

Madame Laurence MENGUE ME NZOGHE épouse NDONG, Ministre de la Communication et des Médias a été interpellé sur les approches à mobiliser pour lutter contre les publicités qui mettent en avant la peau claire uniquement. Sur cette question, après avoir rappelé le rôle de la femme, elle a souligné l'importance des images véhiculées dans la définition des standards de beauté.

C'est pourquoi il est impératif de privilégier des représentations authentiques et fidèles à la majorité des populations gabonaise. En d'autres termes, il est essentiel d'inscrire dans les choix des médias des femmes représentatives de l'identité locale.



Angélique NGOMA, Président de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale

Madame Angélique NGOMA, Président de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale s'est exprimé sur le rôle que pourrait jouer le parlement dans la mise en place d'une législation pour lutter contre le phénomène de blanchiment de la peau. Sur cette question, elle a souligné que les parlements agissent en cohérence avec l'évolution de la société puisque les lois, par définition, encadrent le fonctionnement de la société.

Pour cette raison, les parlements sont un maillon important de la stratégie de la lutte. Toutefois, l'action parlementaire n'aurait plus d'impact que si les lois élaborées et adoptées sont mis application de manière efficiente par les démembrements des services des Etats.

S'agissant de la prolifération des produits cosmétiques dangereux et de la pratique du blanchiment de la peau, elle a regretté la forte influence des stéréotypes qui touchent toutes les populations sans distinction de sexe ni d'Age.

Il est donc urgent que des mesures spécifiques soient prises pour lutter efficacement contre les cosmétiques dangereux et contre la promotion des pratiques de blanchement matricielle de la peau.



Monsieur Mays MOUSSI, Ministre de l'Environnement et du Climat (Gabon) donnant lecture de l'Engagement de Libreville

Pour conclure cette session, Monsieur Mays MOUSSI, Ministre Gabonais de l'Environnement et du Climat, tout en s'appuyant sur les conclusions des experts sur la formulation d'une orientation politique régionale pour éliminer les cosmétiques dangereux, et après avoir pris en considération les contributions de toutes les délégations présentes, a soumis à l'approbation du Segment de Haut Niveau, qui l'a adopté, **l'Engagement de Libreville sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau contenant du**

mercure en Afrique.

Au terme de cette adoption, Monsieur le Premier Ministre a tenu à remercier les panélistes, les Gouvernements du Burundi, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de Côte d'Ivoire, d'Ethiopie, de la Guinée Equatoriale, du Mali, du Nigeria, du Sénégal, du Togo, du Zimbabwe, de la Jamaïque et du Sri Lanka, puis les représentants de l'OMS, du PNUE et secrétariat de la Convention de Minamata pour la qualité des échanges ayant abouti à l'adoption d'une orientation politique régionale en matière de lutte contre les produits cosmétiques contenant le mercure et d'autres substances dangereuses pour la santé.



Raymond NDONG SIMA, Premier Ministre, Gabon

Cet engagement, qui marque une étape importante dans la mise en œuvre de la **Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique**, fruit d'une bonne collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est le résultat de l'importance que la région accorde à la convention de minamata sur le mercure et singulièrement du projet pilote sur l'élimination des produits cosmétiques contenant du mercure.

C'est pourquoi le Gabon, aux côtés des autres Etats Parties à ladite convention, fera le nécessaire pour présenter ce résultat à toutes les instances régionales et internationales traitant des problématiques de Santé-Environnement, a-t-il conclu.



*Segment de Haut Niveau Modéré
par S.E. Raymond NDONG SIMA,
Premier Ministre du Gabon*

2.2.2.2 Session 2

La deuxième session du segment de haut niveau a été modérée Dr. Iziaq Adekunle SALAKO, Ministre de la Santé de la République Fédérale du Nigeria.



Les panélistes, représentants des Ministres de l'Environnement ou de la Santé du Burundi, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Zimbabwe, et de la représentante du Conseil Economique, Social et Environnemental du Gabon ont été évoqué, chacun en ce le concerne, la question de la prévalence du blanchiment de la peau avec les produits cosmétiques sans mercure, ni substances dangereuses pour la santé.

Il est apparu que les produits cosmétiques constituaient une part non importante dans les échanges commerciaux. C'est pourquoi des mesures de contrôles doivent être systématiques pour réduire les risques d'expositions à ceux qui sont dangereux.

Les pays participants ont entrepris, à des stades différents, des initiatives pour satisfaire aux décisions de la conférence des parties sur les cosmétiques. Toutes les contraintes spécifiques liées aux faibles capacités technique d'analyse et aux moyens logistiques sont de nature à compromettre ses efforts. C'est pourquoi il est nécessaire de répliquer, à l'échelle régionale les initiatives comme celles conduite par le Gabon, la Jamaïque et le Sri Lanka.

Au terme de cette deuxième session, le Modérateur a remercié les autorités Gabonaises pour l'initiatives et a appelé les participants à s'appropriier les conclusions de l'atelier régional de Libreville pour garantir une meilleure santé des populations africaine.

En parallèle des travaux de l'atelier, les experts ont été invités à intervenir dans les médias locaux. C'est en cela que le Partenariat Mondial sur le Mercure (GMP-UNEP), le Centre Africain pour la Santé Environnementale (CASE) et le Groupe Zéro Mercure ont participé à des interviews et plateaux spéciaux dédié à l'atelier régional, en compagnie du Ministre de la santé du Gabon.

Conclusions et recommandations

L'atelier régional sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau contenant le mercure dans la région Afrique a atteint ses objectifs comme en témoigne le nombre de participants (près de 200), l'engagement des autorités locales et régionales (15 pays participants et des organisations inter gouvernementales) et surtout l'adoption de **l'Engagement de Libreville sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau contenant du mercure en Afrique**.

Cet acte de portée régionale constitue un signal fort pour les Parties à la Convention de Minamata sur le mercure puisqu'il a été recommandé d'être présenté aux instances décisionnelles compétentes en matière de Santé-Environnement et singulièrement à la 6ème réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure et à la prochaine session du Conseil des Ministres Africains en charge de l'Environnement (CMAE).

La forte médiatisation de cet événement aura certainement été un plus pour une sensibilisation du grand public sur les risques d'expositions aux produits cosmétiques éclaircissants de la peau contenant du mercure puisque le Gouvernement du Gabon a mobilisé les médias public et privés pour couvrir l'évènement.



Malgorzata Stylo, GMP-UNEP

&

Dr. Inoua ABOUBACAR, HPD-WCO Gabon

Fait à Libreville, le 10 Février 2025

Pour l'Atelier Régional,

Le Secréariat.

Annexes

Annexe 1 : Engagement de Libreville sur l'élimination en Afrique des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau contenant du mercure

Annexe 2 : Agenda du Segment Technique



Projet financé par le FEM « Élimination des produits éclaircissants à base de mercure »
(GEFID 10810, 2022-2025)

Atelier régional 20-21 janvier à Libreville, Gabon

« Élimination des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau
contenant du mercure dans la région Afrique »

« Produits cosmétiques éclaircissants pour la peau, une préoccupation de Santé Publique en Afrique ».

PROJET DE PROGRAMME

Jour 1 : Lundi 20 janvier 2025 @ 9 :00 - 16 :30 (CEST, heure du Gabon).

Jour 2 : Mardi 21 janvier 2025 @ 09 :00 - 16 :30 (CEST, heure du Gabon).

TYPE DE RÉUNION: Réunion hybride (en personne et en ligne)

- En personne : Salle de réunion à l'hôtel Radisson
- En ligne (sur inscription préalable en utilisant le lien suivant) :

JOUR 1: Lundi 20 janvier 2025

Heure	Sujet	Intervenants
8:30	enrégistrement	
9:00 – 10:00	Session spéciale : Modérateur : Aboubacar INOUA	• Dr Magaran BAGAYOKO, WR Gabon • Mme Grace HALLA, UNEP • Mr Mays MOUISSI, Ministre de l'Environnement et du Climat • Pr Adrien MOUGOUGOU, Ministre de la Santé
	Cérémonie d'ouverture	
	Objectifs de l'atelier	Lesley ONYON, WHO
	Photo famille et pause - café	
10:20	Présentation du projet FEM - objectif et cibles, partenaires impliqués, état d'avancement et défis restants	Elena JARDAN, WHO Mark BURTON, BRI
10:40	Comprendre l'utilisation des produits d'éclaircissement de la peau au niveau mondial	Elena Altieri, WHO
11:00	Session 1 : Vue d'ensemble de l'élimination progressive des PSL contenant du mercure au Gabon et dans la région : • Perspectives et mises à jour du projet SLP du FEM au Gabon	Modérateur : Malgorzata Stylo, - PNUE-GMP
	Travaux de groupes interactifs 1 : Rôle des efforts de collaboration entre les secteurs de la santé et de l'environnement dans l'élimination du mercure (échange interactif/interview, travail de groupe et compte-rendu autour d'un café/thé) N.B : 3 groupes par langue (3 preneurs de notes et 3 rapporteurs) Questions préétablies. Rapport - 30 min	Dr Ange MIBINDZOU MOUELET, MOH Gabon

Page 1 sur 3

11:30	Rapporteurs back session 1	<i>Burkina Faso & Ethiopie</i>
12:00	Présentation du projet de rapport de la COP6 sur les PSL et Dernières décisions de la COP5 de Minamata relatives aux produits contenant du mercure, en particulier les produits cosmétiques.	<i>Eisaku Toda, Secrétaire Exécutive de la Convention de Minamata</i>
12:30	Pause déjeuner	
14:00	Session 2 Angle thématique : Législation Informations détaillées sur la législation du Gabon Présentation sur la nécessité d'une réglementation dans le domaine des produits cosmétiques éclaircissants de la peau contenant le mercure (SLPs) Travaux de groupes interactifs 2 sur le renforcement de la législation et de la réglementation en vue de l'élimination progressive des produits éclaircissants pour la peau, conformément à la convention de Minamata	<i>Modérateur : Lesley ONYON</i> Dr EMBOLO Chesly Michelle Expérience des pays en matière de réglementation des SLPs
15:00	Rapporteurs back session 2	<i>Burundi & Nigeria</i>
15:30	Pause café	
16:00	Session 3 : Angle thématique : Essais et suivi - Présentation des techniques d'échantillonnage, de l'équipement et de la capacité des laboratoires pour les SLPs, ainsi que de la base de données mondiale (20 min). - Présentation des résultats de l'échantillonnage effectué au Gabon et de la voie à suivre (20 min). - Expérience nationale et enseignements tirés, synergies avec le projet SIP (20 min). Travaux de groupes interactifs sur le renforcement des capacités nationales en matière de test et de contrôle des produits éclaircissants pour la peau et sur la formation des agents douaniers.	<i>Modérateur : David Evers, BRI</i> Mark Burton, BRI Mark Burton, BRI/ Dr Ange MIBINDZOU MOULET, Dr Jean Hervé MVE BEH Point focal Minamata, MoE <i>Modérateurs session interactive : Mark Burton, BRI</i> <i>Bastiansz, Ashley, BRI</i> Expérience des pays
17:00	Rapporteurs back session 3	<i>Cameroun & Zimbabwe</i>
17:30	Fin du premier jour	<i>Gabon, Nigeria</i>

jour 2: 21 Janvier 2025	Sujet	Intervenants
9:00-9:05	Récapitulation de la première journée et introduction à la deuxième journée	<i>Rapporteurs Généraux jour 1: Gabon, Nigeria</i>
9:05	Session 4 : Angle thématique : Chaîne d'approvisionnement • Résoudre la crise mondiale du mercure dans les produits éclaircissants pour la peau vendus en ligne • Session interactive 4 sur l'engagement des acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans une tentative d'arrêter la production, le commerce et la distribution de produits d'éclaircissement de la peau	<i>Modérateur : Christine NKERIFAC, WHO</i> Elena Lymberidi-Settimo, European Environmental Bureau/Zero Mercury Working Group (EEB/ZMWG)
10:00	Report back Interactive session 4	<i>Rapporteurs : Sénégal & Togo</i>
10:30	Pause café	
11:00 45 min	Session 5 : Angle thématique : Interventions de santé publique, y compris la sensibilisation • Présentation de la recherche comportementale sur l'utilisation des SLPs (15 min) • Présentation de l'enquête KAP au Gabon (15 min) • Engagement de la société civile dans la lutte contre les SLPs (15 min) • Session interactive 5 sur les actions concrètes de sensibilisation et de communication pour soutenir les actions (y compris la collaboration éventuelle avec des jeunes ou des influenceurs des médias sociaux, des journalistes, etc.	<i>Modérateur : Elena ALTIERI, WHO</i> Elena ALTIERI, WHO BIU Pr Orphée SOUMAHO MAVIOGA Amira ADAWE, Beautywell <i>Modérateur travaux de groupe : Imelda DOSSOU ETUI, UNEP-GMP</i>
12:00	Report back Interactive session 5	<i>Rapporteurs : Congo & Mali</i>
12:30	Pause déjeuner	
14:00	Session spéciale : • Présentation des amendements au projet d'Engagement de Libreville	Aboubacar INOUA, WHO Gabon Serge Moly ALLO'O ALLO'O, WHO Gabon
15:30	Session 6 : Prochaines étapes et remarques finales • Synergies avec des projets similaires dans le pays/la région - SIP, amalgames dentaires, dispositifs médicaux, etc. • Présentation du projet global SLP et soutien continu via la communauté des praticiens SLP et les activités de sensibilisation au niveau mondial • Table ronde : comment relever au mieux les défis identifiés et saisir les opportunités de réussite, collaboration.	<i>Modérateur : Grace HALA, GMP-UNEP</i> <i>Rapporteurs : Côte d'Ivoire & Guinée Equatoriale</i> Elena JARDAN, WHO HQ Imelda DOSSOU ETUI, UNEP-GMP Lesley ONYON, WHO Mark BURTON, BRI Grace HALLA, UNEP-GMP
16:30	Rapporteurs back session 6:	Zimbabwe, Togo
	Thé, réseautage et clôture du segment Technique	

Annexe 3 : Agenda du Segment de haut Niveau



ATELIER REGIONAL SUR L'ELIMINATION DES PRODUITS COSMETIQUES ECLAIRCISSANTS POUR LA PEAU CONTENANT LE MERCURE

Libreville, le 22 janvier 2024, Hôtel Radisson Blu

Agenda du Segment de Haut Niveau

Horaires	Evènement
08:00 – 09:30	1. CEREMONIE D'OUVERTURE DU SEGMENT DE HAUT NIVEAU 08h00-08h30 : Arrivée des invités et experts 08h30-08h45 : Arrivée des Membres du Gouvernement et des Présidents des Institutions 08h45-08h50 : Arrivée du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition 08h50-09h30 : Cérémonie protocolaire : Introduction et modération par Pr. Adrien MOUGOUGOU, Ministre de la Santé du Gabon (5 mn) Présentation culturelle (10 mn) Déclarations liminaires de 5 mn par intervention – Mme Lesley ONYON, OMS ; – Dr. Rose MWEBAZA, Directrice Régionale du PNUE (en ligne) ; – Mme Monika Stankewich, Secrétaire Exécutive de la Convention de Minamata (En ligne) ;
	2. TABLE RONDE DU SEGMENT DE HAUT NIVEAU Session 1 : Modération : Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition Thématiques : • L'impact du commerce des produits cosmétiques éclaircissants de la peau dans les économies nationales ; • Les conséquences sanitaires de l'utilisation des produits cosmétiques éclaircissants de la peau contenant le Mercure et les autres substances dangereuses ; • L'impact environnement des déchets des produits cosmétiques éclaircissants ; • La couleur originelle de la peau, quelle place pour les critères de beauté d'aujourd'hui ? Comment inverser la tendance pour la réappropriation culturelle au sein des masses populaires ? • Pour l'Afrique de demain, quelle stratégie pour promouvoir la pratique de l'hygiène corporelle avec les produits cosmétiques sans mercure ni substances dangereuses pour la santé ? • Quels éléments pertinents pour une Déclaration africaine sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissant pour la peau contenant le mercure et d'autres substances dangereuses pour la santé ?
09:30 – 10:30	Intervenants (3mn) : 1. Ministre du Commerce et PME-PMI Gabon ; 2. Ministre de la Culture Gabon ; 3. Ministre de la Communication et des Médias 4. Ministre de la Santé du Nigeria ; 5. Présidente de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale, Gabon – Lecture de l'Engagement Africain sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissant pour la peau contenant le mercure et d'autres substances dangereuses pour la santé par S.E Mays MOUSSI, Ministre de l'Environnement et du Climat, Gabon

SEGMENT DE HAUT NIVEAU

Atelier Régional sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau contenant le mercure : « Produits cosmétiques éclaircissants pour la peau, une préoccupation de Santé Publique en Afrique ».

Page 1 sur 2

	– Allocution de Clôture par S.E. Raymond NDONG SIMA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition.	
11 :45-12 :00	Photo de famille	
12 :00 – 13 :00	Session 2 : Modération : Ministre de la Santé de la République Fédérale du Nigeria	
	Thématiques : • L'impact du commerce des produits cosmétiques éclaircissants de la peau dans les économies nationales ; • Les conséquences sanitaires de l'utilisation des produits cosmétiques éclaircissants de la peau contenant le Mercure et les autres substances dangereuses ; • L'impact environnement des déchets des produits cosmétiques éclaircissants ; • La couleur originelle de la peau, quelle place pour les critères de beauté d'aujourd'hui ? Comment inverser la tendance pour la réappropriation culturelle au sein des masses populaires ? • Pour l'Afrique de demain, quelle stratégie pour promouvoir la pratique de l'hygiène corporelle avec les produits cosmétiques sans mercure ni substances dangereuses pour la santé ? • Quels éléments pertinents pour une Déclaration africaine sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissant pour la peau contenant le mercure et d'autres substances dangereuses pour la santé ?	Intervenants (3mn) : 1. Représentant du Ministre de la Santé du Burundi ; 2. Représentant du Ministre de l'Environnement du Burkina-Faso ; 3. Représentant du Ministre de l'Environnement de Côte d'Ivoire ; 4. Représentant du Ministre de l'Environnement du Sénégal ; 5. Représentant du Ministre de l'Environnement du Zimbabwe ; 6. Mme le Secrétaire Générale du Conseil Economique Social et Environnemental du Gabon.
12:30 - 12:40	Fin d'atelier	
12:40 – 15:00	Réception du segment de haut niveau offerte par la Première Dame	

SEGMENT DE HAUT NIVEAU

Atelier Régional sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau contenant le mercure : « Produits cosmétiques éclaircissants pour la peau, une préoccupation de Santé Publique en Afrique ».

Page 2 sur 2

Annexe 4 : Liste des participants à l'Atelier Régional



ATELIER REGIONAL DE SENSIBILISATION SUR L'ELIMINATION DES PRODUITS COSMETIQUES ECLAIRCISSANTS POUR LA PEAU CONTENANT LE MERCURE DANS LA REGION AFRIQUE

Libreville, Gabon, 20-22 Janvier 2025

Liste des participants

Burkina Faso	
1. Docteur Pogonianga Sawadogo Ministère de la Santé, Directeur de l'hygiène publique Tel : 00226 70 56 39 89 Email : sponianga@yahoo.fr	3. M. Fidèle YAMEOGO KOUILGA Inspecteur de l'Environnement, Chargé de mission du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement Email : yameogokfidele@yahoo.fr
2. Madame Traore Bari Sankara Aida Myriam Ministère de l'Environnement Email : aidasank@yahoo.fr Tel : 00226 74 44 82 96	
Burundi	
4. Dr Ph Rémy HABONIMANA Chef de Service Enregistrement des Médicaments et des Cosmétiques Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments à usage humain et des Aliments Telephone +257 62 41 44 03 Email : habrey2001@gmail.com	5. Dr Ines Roselyne NDUWIMANA Assistante du Ministre de la santé publique et de la lutte contre le SIDA Tel : 25779963022
Cameroun	
6. Madame MERENG BODO Eliane Marina, Ministère de l'Environnement Sous-Directeur des Normes, des Agréments et des Visas, Point Focal de la Convention de Minamata sur le Mercure Email : elianemarina209@gmail.com Tel : +237 675 409 433	7. Dr. TINYAMI Erick TANDI Ph.D In Public Health Ministry of Health Chief Service Hygiène du Milieu Sous-Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement Tel : +237 675 983053 Email : ttandi2002@yahoo.com
Congo Brazzaville	
8. Madame KOMBO née BAYONNE BOUINOU Edith Sophie Ministère de la Santé Email : sophiebayonne@hotmail.com Tel : 00242 06 670 06 69	9. Mme Josy Vanelle MABA PAKA Direction Générale de l'Environnement Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo Tel: +242 06964 7545 Email : vanellebabela@gmail.com
Côte d'Ivoire	
10. Dr. VI-KOUADIO Amenan Point Focal de la Convention de Minamata sur le mercure Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique Téléphone : +2250708852257 Email : vijosee2016@gmail.com	12. Kouadio Kouakou Parfait Directeur de cabinet du Ministre de la santé Tel : +2250708852257 Email : akouparfait@yahoo.fr
11. Dr. Claude KOFFI François Point Focal Santé-Environnement Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle Téléphone : +225 0777432705 Email : koffclaude@yahoo.yahoo.fr	
Ethiopie	
13. M. Kidus Workineh Tebikew Environmental Protection Authority (EPA) Head- Chemicals and Hazardous Waste Compliance Monitoring Department National Focal Point for Minamata Convention on Mercury Email: kidusworkineh@gmail.com Tel: +251 91 309 4913	14. Mr. Marsan Adam Wako Ministry of Health WASH and Environmental Health Expert Email: marsikanwako@gmail.com
Gabon	

15. Commandant Prudence SINDZI SOMBAGOYE Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement, du Climat et du conflit Homme-Faune, 8ème étage de l'Immeuble Interministériel « Les Quatre Perles » Batterie IV, 917 Rue KRINGER, Libreville, Gabon Tel : +241 6620 8216 Email : prudencesindzi@yahoo.fr 16. KARATHA Serge Directeur de Cabinet du Ministre de la Santé 1er Arrondissement Rue Avenue Jean AVENO DAVIN, après le tribunal de de 1ère Instance de Libreville, 2ème étage, BP : 50 Libreville Tel : +241 7798 8356 Email : karathaserge@yahoo.fr 17. Dr. Ange MIBINDZOU MOUELET Directeur Général de l'Agence du Médicament et des Autres Produits de Santé 18. Tel : +24166278005 Email : dam@amgabon.ga 19. NTOUNA KAMBANGOYE Jean Fortuné Directeur Général Adjoint des Ecosystèmes Aquatiques, Point Focal de la Convention de Minamata sur le mercure Email : jfkamb@yahoo.fr	20. Dr. BOUBINDJI NZOBABA Armel Directeur Général de la Promotion de la Santé 21. Stanislas Stephen MOUBA Directeur Général de l'Environnement et du Développement Durable, Point Focal opérationnel GEF Email: dgdgepn.gabon@gmail.com 22. Dr Sophie Radembino CONIQUET Chef de service dermatologie Centre Hospitalier Universitaire de Libreville Email : sophieconiquet@yahoo.fr 23. Dr NTSAME NGOUA Stephanie Chef de service adjoint de dermatologie Tel : +24174228206 Email :blanche nns@yahoo.fr 24. Pr SOUMAHO Mavioga Orphée Université Omar Bongo, Expert Email: orpheusoum@gmail.com
Guinée Equatoriale	
25. Mme AGUEDA OBONO ESONO MEYE, Ministère de la santé et du bien-être social Email : obonoesonos86@gmail.com Tel : +222636346	26. MSc. Iram Nsogo Mba Mbassogo Point Focal de la Convention de Minamata sur le mercure Ministerio de Agricultura, Ganadería, Bosques pesca y Medio Ambiente +240 Malabo (Buena Esperanza), Equatorial Guinea Telephone: +240 222 635 416 Email : iramarlen845@gmail.com
Jamaïque	
27. Dr Alecia Hamilton-Campbell Ministry of Health and Wellness Email : hamiltoale@paho.org 28. Mme Henry née Brown Heather Ann National Coordinator Dermatology Services and Leprosy Control Health Services Planning and Integration Branch, Ministry of Health and Wellness	29. Mme Periera Barboza Evelise Advisor, Health Promotion and Social and Environmental Determinants PAHO/WHO Office for Jamaica, Bermuda & The Cayman Islands Email: pereiraeve@paho.org PAHO/WHO Tel: 1.876.970.0016 VOIP. 45407 Mob: +1(876)4073020
Mali	
30. Nouhoum DEMBELE Point Focal de la Convention de Minamata sur le mercure Ministère de l'environnement, de l'Assainissement et du développement Durable Téléphone : +223 7630 0514 /+223 66 822821 Email : dembelenouhoum983@yahoo.fr	31. Pr Adama AGuissa Dicko Ministère de la Santé Email : adadick66@yahoo.fr Tel : 00223 75 63 77 77
Nigeria	
32. Mr. Gbetsere Aghogho B.O Federal Ministry of Environment Assistant Director (PCSEH) Tel: +234 0703 3806 273 Email: gbetsereaghogho@yahoo.com 33. M.Fatais Olamre Federal Ministry of Health Director chemicals Tel : 2348059658844 Email :fmuhi968@yahoo.com	34. Dr. Iziaq Adekunle Adeboye SALAKO Federal Minister of State for Health and Social Welfare 35. NURUDEEN ADEWALE Advisor of the Federal Ministry of health Tel :08035671917 Email : adewalejuraid@gmail.com

Sénégal	
36. Dr Aminata TOURE-CISSE Professeur Titulaire des universités Agrégé en Toxicologie, Centre antipoison du Sénégal Ministère de la santé et de l'action sociale Tel : 221707886576 Email : aminata.toure@ucad.edu.sn 37. Mr Mamadou Lamine Diamé Ministère de l'Environnement et de la transition écologique Agent technique Email : maladiab13@gmail.com Tel : +221772153225	38. Pathé DIEYE Ministre de l'environnement Conseiller Technique du Ministre Direction des établissements classés Point Focal (IGF, GEF7) Tel: +221774192799 Email : padieye2001@yahoo.fr
Sri Lanka	
39. Suraweera Arachchige Inoka Kamalinie Suraweera Environmental and Occupational Health Directorate Ministry of Health, Sri Lanka Consultant Community Physician Tel : +94714809450/+94714809450 Email : isuraweera@yahoo.com 40. Suraweera Arachchige Director Environmental pollution Control and Chemical Management, Ministry of Environment, Sri Lanka Tel: +94718323096/+94718323096 Email: smwerahera@yahoo.com	41. Chalani Harshini Thirisa Rubesinghe National Consultant - Mercury and Health Project World Health Organization Sri Lanka 5, Anderson Road, Colombo 5 Tel: +94761289691 / +94761289691 Mail : rubesinghec@who.int
Togo	
42. Pr. SAKA Bayaki Médecin dermatologue au Centre Hospitalier Régional de Tsévié, Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique Téléphone : +228 9008 8820 Email : barthelemysaka@yahoo.fr	43. KATANSAOU Tchaa Assistant du Point Focal de la Convention de Minamata sur le mercure, Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières Telephone : +228 90941499 Email: katantchaa@gmail.com
Zimbabwe	
44. Emmanuel Makotore MCAZ Regulatory Inspector Ministry of Health and Child Care P.O Box CY 1122 Causeway Harare Téléphone : +263 077 355 9109 Email : emakotore@mcaz.co.zw	45. Faustina Dhanda Quality Analyst Environmental Management Agency Ministry of Environment climate and wildlife Tel:+263737290753 Email: fdhanda@ema.co.zw 46. Dr Christopher MUSHAVA Director Environmental Protection Ministry of the Environment, Climate and Wildlife Email : christopher.mushava@ema.co.zw Tel :+263712458180.
UNEP	
47. Dr Rose MWEBAZA (online) Directrice Régionale Afrique, Programme des Nations Unies pour l'Environnement United Nations Avenue, Gigiri Nairobi, Kenya P.O. Box 30552, 00100 Tel: +254 (0)20 762 1234 Email : unep-africa@un.org / mwebaza@un.org 48. HALLA Grace Programme Officer UNEP GEF Chemicals and Waste Unit Chemicals and Health Branch, Industry and Economy Division United Nations Environment Programme (UNEP) E-mail : grace.halla@un.org	49. Imelda Dossou Etui Projet Development Analyst Knowledge and Risk Unit Chemicals and Health Branch UNEP-Global Mercury Partnership Email: Imelda.dossouetui@un.org Telephone : +228 99509090 50. Malgorzata Alicja Stylo Associate Programme Management Officer Chemicals and Health Branch, Industry and Economy Division United Nations Environment Programme 8-14 Avenue de la Paix, CH-1211 Geneva 10, Switzerland Email: malgorzata.stylo@un.org

Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure

51. Monika Stankewich (*online*)
Secrétaire Exécutive de la Convention de Minamata sur le mercure,
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Avenue de la Paix 8-14, 1211
Genève 10, Suisse
Tél : +41 22 917 81 93 Email : monika.stankiewicz@un.org

52. Eisaku Eisaku Toda (*online*)
Senior Programme Management Officer,
Secrétariat de la Convention de Minamata sur le
mercure
Avenue de la Paix 8-14, 1211
Genève 10, Suisse
Email : eisaku.toda@un.org Tél : +41 22 917 81 87

OMS Gabon

53. Dr Magaran Monzon BAGAYOKO
Représentant Résident de l'OMS au Gabon
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Tel. Bureau : +241-01446267 Email : bagayokom@who.int

54. Dr. INOUA Aboubacar
NPO Health Promotion, WHO Gabon
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Téléphone : +241 66632222 Email : inouaa@who.int

55. Charlotte NDUWIMANA
Operations Officer, WHO-GABON
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Tél : +241 77 239 039 Email : nduwimanac@who.int

56. Serge Molly Allo'o Allo'o
National Project Officer | GEF project on mercury in skin
lightening products
WHO Gabon, PO BOX 820 Libreville, Gabon
E-mail : alloos@who.int Téléphone : +241 77708528

57. Dr. Nayé BAH,
Medical Officer (Hepatitis, HIV and STIs), WHO-GABON
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Email : bahn@who.int

58. Dr. Kokou Mawule DAVI
Medical Officer (Malaria & Vector-borne Disease Control),
WHO-GABON
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Email : davik@who.int

59. Dr. Mahugnon Maurel NOUDOHOUNSI
Programme Management Officer, WHO-GABON
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Email : noudohounsim@who.int

60. Abdoul Aziz MAIGA
Communication Officer, WHO-GABON
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Email : maigaab@who.int

61. Servais ALLOGHO ESSONGUE
Travel Protocol Assistant, WHO-GABON
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Email : alloghos@who.int

62. Af Linda Prisca DJINKOU NÉE AGBLA OSSINGA
Administrative Assistant, WHO-GABON
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Email : afile@who.int
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Email : ellac@who.int

63. Mr Christian Alain ELLA
Finance Assistant, WHO-GABON
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B

64. Joey François MINTSA EBANG
IT Support Assistant, WHO-GABON
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Email : mintsaj@who.int

65. Marie Olga NGOUYA NÉE MOUKETOU
Programme Assistant, WHO-GABON
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Email : mouketoum@who.int

66. Landry Joël OSSORIA NDIAYE
Programme Assistant, WHO-GABON
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Email : ossoriandiayel@who.int

67. Dieudonné MANDJOMBI
Driver, WHO-GABON
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Email : mandjombid@who.int

68. Nestor ABESSOLO OBAME
Driver, WHO-GABON
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Email : abessoloobamen@who.int

69. Alain Patrick NZIENGUI
Driver, WHO-GABON
141, Impasse Pascal NZE BIE
Complexe des Nations Unies - Bâtiment B
Pont de Gué-Gué, BP : 820 — Libreville (Gabon)
Email : nzienguia@who.int

OMS-AFRO	OMS-Geneve
70. Christine Akasing NKERIFAC Technical Officer – Environmental Health Promotion/Chemical safety Universal Health Coverage- Healthier Populations (UHP) Climate Change, Health and Environment (CHE) World Health Organization, Regional Office for Africa (WHO/OMS – AFRO) P.O Box 06 Cité du Djoué, Brazzaville – CONGO Téléphone : +242 065721742 Email : nkerifacc@who.int 71. ULCITE Leme Environmental Health Promotion/Chemical safety Unit Universal Health Coverage- Healthier Populations (UHP) Climate Change, Health and Environment (CHE) Regional Office for Africa (WHO/OMS – AFRO) P.O Box 06 Cité du Djoué, Brazzaville – CONGO Email : ulcitel@who.int	72. Onyon Lesley Head Chemical Safety and Health Unit Department of Environment, Climate Change and Health World Health Organization Geneva, Switzerland Tel +41 795395013 Email : onyonl@who.int 73. Dr. Jardan Elena Technical officer Chemical Safety and Health Unit Environment, Climate Change and Health Department World Health Organization Avenue Appia 20, 1211 Geneva, Switzerland Telephone: +41 78 615 05 65 Email: jardane@who.int 74. Elena Altieri Unit Head - Behavioral Insights World Health Organization Geneva, Switzerland Email: altieric@who.int Tel: +41 79 7939529
BRI	
75. Bastiansz, Ashley Consultant, Biodiversity Research Institute 276 Canco Road, Portland, ME 04103 Phone: 207-839-7600 Email: ashley.bastiansz@briwildlife.org	76. Burton Mark Senior Ecological Analyst, Geospatial Scientist Biodiversity Research Institute 276 Canco Road, Portland, ME 04103 Email: mark.burton@briwildlife.org Telephone : +12078054301
European Environmental Bureau	
77. Elena Lymberidi-Settimo Policy Manager Zero Mercury Campaign International co-coordinator Zero Mercury Working Group GMP Products Area Co-lead, Rue des Deux Eglises 14-16, B-1000 Brussels Tel: +32 2 289 13 01 Email: elena.lymberidi@eeb.org Skype : eeb_elena	
Centre d'Etudes et de Recherche Interdisciplinaires en Santé-Environnement (CERISEN)	
78. Dr. Marian Mezui NGUEMA Secrétaire Exécutif Adjoint Rue André OYINI, Okala Rivière Libreville Email: cerisenafro@gmail.com/marianmezui@yahoo.fr Tel : +241 747 901 07/+24177740696	79. Mme. BADJINA MBINA Charlene Yasmina Trésorier Général Adjoint Tel: +241 66698535/ +241 77542747 Email : cerisenafro@gmail.com/yasmina_henry@yahoo.fr
Beautywell	Centre Africain pour la Santé Environnementale (CASE)
80. Amira ADAWE Director MN, USA Email: amira.adawe@gmail.com Tel: 612-250-4263	81. KPOKRO BALLY KRAGBE Dominique Franck Directeur Exécutif Carrefour Abatta Immeuble KYF GALERIA, Entrée 1, 1er Etage Abidjan, Cocody Riviera Tel: +225 0749621665 Email : info@afceh.org
HAUTES AUTORITES DU GABON	
82. S. E Raymond NDONG SIMA Premier Ministre, Chef du Gouvernement	83. Madame Armande LONGO épouse MOULENGUI Ministre de la Culture et des Arts
84. Madame Paulette Parfaite AMOUEME OLLAME Ministre du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries	85. Madame Laurence MENGUE ME NZOGHE épouse NDONG Ministre de la Communication et des Médias
86. Général de Brigade Maurice NTOSUI ALLOGO Ministres des eaux et Forêts, chargé du conflit Homme Faune	87. Monsieur Mays MOUSSI Ministre de l'Environnement et du Climat
88. Pr. Adrien MOUGOUGOU Ministre de la Santé	89. Général Bonjean Frédérique MBAZA Ministre de l'Economie Numérique et des Nouvelles Technologies de l'Information
90. Mme. ITSIEMBOU Aimé Bertille Secrétaire Générale du Conseil Economique, Social et Environnemental	91. Madame Angélique NGOMA Président de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale
ASSOCIATIONS & ONG LOCALES	
92. TSENDJIET MBOULOU Ibrahim Président de l'Organisation Gabonaise des Consommateurs Email : ibrahimmboulou@yahoo.fr tel : 077324465	93. MASSAVALA épouse NGOUA espérance Glenne WWF Gabon Email: emassavala@wwfgabon.org

94. RITA DE BONHEUR M Vice-Présidente ONG de Lutte contre la Dépigmentation de la Peau Email :ritadebonheur@gmail.com Tel :066333800	95. OBIANG METOGHO Drucker Responsable Evaluation Environnementale à BrainForest Email : obiangdrucker@yahoo.fr
96. ANDANGUI LUDWINE Présidente ONG de Lutte contre la Dépigmentation de la Peau Email :lcdpgabon@gmail.com Tel :066333800	97. NKENE ASSEKO Pélagie Conseiller du Président de Croissance saine Environnement Email :nkeneassekopelagie@yahoo.fr
98. REMANDA Lucrece Assistante ESG Finance Durable, WWF Email : lremanda@wwfgab.or	99. OGANDAGA Emmanuel Président de CNOM Email : ogandaga.k50@gmail.com
100. ZANG ONDO Carole Membre, Organisation Gabonaise des Consommateurs Tel :066665735	101. NTOGONO Patience épouse ASSEKO Présidente de l'ONPG Email : okpatienceflore
102. IBINGA KOULA Rachel Présidente de ONSFG Email :ribingak@icloud.com	
UNIVERSITES ET INSTITUTS DE RECHERCHE	
103. MOUBEYI MOUBEYI Luce-Orphéna Doctorant à l'Universités des sciences et Techniques de Masuku Email :lucemoubeyi@gmmail.com	104. Pr. ONDO Jean Aubin Directeur du Laboratoire Pluridisciplinaire des Sciences Ecole normale Supérieur Email : laplus_ens@yahoo.fr
105. AKENDENGUE Blandine Doyenne, Faculté de Pharmacie Université des Sciences de la Santé Email : akendengue@gmail.com	
VENDEURS ET UTILISATEURS DES SLPs	
106. WAGUE MAMADOU Groupe Gabon Cosma	107. ESSENG ALLO'O Nelly Campbell Directrice de SCHEKINA BY XIO Email : alloonelly92@gmail.com Tel :+24166457303/ +24177301181
ADMINISTRATION PUBLIQUE & MEDIAS	
108. OKOGHO Christian Agent à la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration Tel :066267319	109. MOUEGNI-SIKA Clotaire Coordonnateur de Projet Email : sikaclotaire@gmail.com
110. MANGA Fallone Agent à la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration Tel :066267319	111. NTSAME NGOUA Stéphanie Chef de service adjoint de dermatologie, Centre Hospitalier Universitaire de Libreville Email : blancems@yahoo.fr Tel : +241 74 22 82 06
112. HOUMBOURY Brice Agent à la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration Tel :066267319	113. NKOANE NTOUTOUME Guylene Chargée d'Etudes, Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques Email : guylenenkoane@gmail.com
114. MOUNOUTCHY Jean Bruno Chef de Division à la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration Tel :066267319	115. NTO ENGWANG Juunior Chargé d'études, Ministère de l'Intérieur Email : engwangmiichel@gmail.com
116. MENGUE Désirée Agent à la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques Email : menguedesy039@gmail.com	117. MOUVODJI Ravla Chameylle Chargé d'Etude, Ministère des Mines Email :ravilafr@gmail.com
118. MONDJO Willy Bienvenu Chargé de Mission, Ministère de l'Environnement Email : mondjowilly999@gmail.com	119. KASSA IGNANGA Fredi Consultant Fiscaliste Cabinet Conseil en Fiscalité des Entreprises Email :fredikassaignanga@gmail.com
120. MBENGONE Joelle Patricienne Ingénieur Environnement et Gestion Urbaine Email : Patou_jo@yahoo.fr	121. Mme SOLOMBA Gisèle Chargé d'Etudes, Primature Email :giselesalomba219@gmail.com tel : 077585219
122. NSEGUE EYI Reine Nathalie Adjoint Science Economique et Financière Email :eyiathalie@gmail.com	123. MOUSSAVOU Marie France Direction Générale de la Culture, Ministère de la Cultures et des Arts Email : moussavou68.marie@gmail.com Tel : 077126135
124. OBAME BIVEGUET Gloria Secrétariat, ANMAPS Email :oglorialeslya@anamaps.ga	125. MBOUMBA Lois ANMAPS, Tel :077764802
126. Colonel ESSENGA KOUMOUKALI Jodie Cyrielle Division Ingérence Economique Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration Email :jodiekoumou@yahoo.fr	127. MENDOME NZE Olivier Conseiller du SG, Affaires Etrangères Email : mendome20010@haoo.fr Tel : 066153030

128. Colonel NZIENGUI NZIENGUI Liyé Secrétaire de Coordination EMPJ Email : li-kindig.it@gmail.com	129. Dr. ADJONGA Christiane Chef de Service Ressources Humaines, Agence Nationale du Médicaments et des autres Produits de Santé Point Focal Projet SLPs-Gabon Email : adjongachristiane@yahoo.fr Tel : +24165800229
130. SISSA Esther Carene Assistante du Directeur Général des Ecosystèmes Aquatiques Email : ksisswam@gmail.com	131. NYENGUI Yasmina Assistante du Directeur général de l'ANMAPS
132. LEKANGA Nheryl Dalyssa Secrétaire de Cabinet, Ministère de l'environnement	133. OBAME BIVEGHE Gloria Secrétaire à l'ANMAPS Email : oglorialesly@anmaps.ga
134. KOMBILA TEMBESSE Marina Chargée d'Etudes, Ministère de l'environnement	135. MENGUE ABOGHE Imelda Agent à la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques
136. TCHANDI Aliz Adénali Journaliste Africa N°1 Email : alizadenalet@gmail.com	137. BAKAKA julie Désiré Agent à la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques
138. MOUDOUA NZAMBA Journaliste Africa N°1 Email : mudumzamb@yahoo.fr	139. Dr. IGABOUIYI – MOUSSADJI épouse MINTO'O Chimène Institut de Cancérologie d'Akanda Email : jimchimene@yahoo.fr
140. MEGNENG OBAME Madeleine Directeur Général des Affaires Etrangères Email : lorymegneng@yahoo.com	141. BOUDZANGA jean Claude Agent cadre au Ministère de la Communication Email : jeanboundzanga@gmail.com
142. MYGNOLET SANDZOU Ruth Gabon 1ère Email : frhizia@yahoo.fr	143. AKENDENGUE NZAMBA Cedric Davys Carlos Chef de Service Presse Ecrite, Ministère de la Communication et des Médias Email : akendengue.dc@gmail.com
144. BADJINA Agnes ANMAPS, Email : agnesbadjina@gmail.com Tel : 074141829	145. NDILOU MOUSSAVOU Kathie Hervelia Chargée d'Etude du directeur Générale de la Communication Ministre de la Communication et des Médias Email : kathiehervelia@gmail.com
146. EWUE Annobelle ANMAPS, Tel : 077951215	147. MBOUMBA Lois ANMAPS, Tel : 077764802
148. NTSAME NDONG Nadia Tel : 074042678	149. MENDOME NZE Olivier Conseiller du SG, Affaires Etrangères Email : mendome20010@haoo.fr Tel : 066153030
150. ASSELE OGANDAGA Grace Conseiller du Directeur Général de l'ANMAPS Email : assele80@anmaps.ga	
ONG ayant pris part en ligne	
151. Griffins Ochieng Executive Officer CENTRE FOR ENVIRONMENT JUSTICE AND DEVELOPMENT (CEJAD) Email : ogriffins@cejadkenya.org , ogriffins@gmail.com Kenya	152. Betty Obbo BIVA – Uganda Email: beatrice.obbo@gmail.com Uganda
153. Dr. Leslie Adogame Executive Officer Email : ane_adogame@hotmail.com Nigeria	154. Haji Rehani AGENDA- Tanzania Email: htrhani@yahoo.com Tanzania
155. Dr. Wondwossen Sintayehu SouthSouthNorth, and Technical Coordinator for Ethiopia Email: wondwossen@southsouthnorth.org Ethiopia	156. Kona Kollie Young Liberian Women Organization For Improvement- WOFIM Email: ylbwofim@yahoo.com Liberia
157. Rico Euripidou Groundwork- South Africa Email: rico@groundwork.org.za South Africa	158. Maimouna Dienne PAN AFRICA Email : maimounadiene@pan-afrique.org Senegal
159. Emmanuel Odjam-Akumatey Ecological Restorations- Ghana Email: caodjam@gmail.com Ghana	160. Hemsing Hurrynag PAN Email : panadion@gmail.com Mauritius
161. Gilbert Kuepouo CREPD –Cameroun Email: gkuepouo@gmail.com Cameroon	162. Sounkouna Adetonah Action Group for the Protection and Promotion to Fauna and Flora (GAPROFFA) Email: s.adetonah@yahoo.fr Benin

163. Kokou Elorm Amegadze Les amis de la Terre-Togo Email : kelorm5@yahoo.fr Togo	164. Najwa Bourawi Association de Protection de l'environnement et du développement durable de Bizerte -APEDDUB Email : najwa_bourawi@yahoo.fr Tunisia				
165. Mme Watta Ouedraogo Koulibaly Présidente Association IGD/PMA Email : ouedwata@yahoo.fr Burkina Faso	166. Ahmed Jaafari Association d'Éducation Environnementale et de Protection des Oiseaux au Maroc (SEEPOM) Email : seepomorocco@yahoo.fr Maroc				
167. Eugene Loubaki Président Action sur l'Environnement et le Developpement – AED Email : aedcongo2015@gmail.com Congo	168. Catherine Tetteh Melanine Foundation Email : catherine.tetteh@melaninfoundation.org Switzerland/Togo				
COMITE D'ORGANISATION DE L' ATELIER REGIONAL SUR L'ELIMINATION DES PRODUITS COSMETIQUES ECLAIRCISSANTS POUR LA PEAU CONTENANT DU MERCURE DANS LE REGION AFRIQUE					
N°	NOMS & PRENOMS	FONCTIONS	ADMINISTRATION	CONTACTS	COMMISSION
169.	KARATHA Serge	Directeur de Cabinet	Ministère de la Santé	077 98 83 56	Coordination Générale
170.	ROTIMBO Alain	Secrétaire Général		066 26 31 82	
171.	MINTSA MEYE Arsène	Direction Centrale des Affaires Financières		077530057	
172.	Cdt SINDZI SOMBANGOYE Prudence	Directeur de Cabinet	Ministère de l'Environnement	066208216	
173.	Dr Ange MIBINDZOU MOUELET	Directeur Général	ANMAPS	066278005	
174.	Capitaine Jody ESSANGA, en service à DGDI. Contact:	Direction Générale/ Documentation et Immigration	Ministère de l'Intérieur	066630370	Sous-commission accueil, Protocole & transport des hôtes de marque
175.	Capitaines Liyé NZIENGUI NZIENGUI	Force de Police Nationale			
176.	Dr Pierre Didier PANDJO ONDO DONDINAULT	Conseiller Technique		065 17 23 00	
177.	Viviane NGOUONI	Directrice Générale de la Coopération Internationale	Ministère des Affaires Etrangère		
178.	John VARRE	Conseiller des Affaires Etrangères		074 65 46 72	
179.	Madame l'Ambassadeur Madeleine MEGNENG OBAME	Direction Générale des Affaires Etrangères		77454303	
180.	MPAGA ROGOMBE Lionel Armand	Directeur		077 14 21 25	
181.	Paul Verlaine MORO OBIANG	Ambassadeur Directeur du protocole		066 86 00 04	
182.	MOUNGUENGUI M Eloi	Conseiller financier	Ministère de l'Environnement	077 37 41 29	
183.	AKENENGUE	Chef du Protocole	Ministère de la Santé		
184.	Amour Clara MENY M'OBIANG	Chargée d'Etudes	Ministère de la communication et des médias	077 30 48 84	Sous-commission communication & culture (Mass media)
185.	Audelle E MADOUNGOU M.	Chargé d'étude		077 38 78 58	
186.	NTSAME NANG Jessica G	Chargé d'étude		062 17 05 99	
187.	Prince ESSONNE MFOULOU-ZE	Conseiller communication		060 31 46 50	
188.	Prince ESSONNE MFOULOU-ZE	Conseiller communication		060 31 46 50	
189.	YEMBIT MANFOUMBI Cyrus Melvin	Chargé d'étude MCM		077 67 16 86	
190.	Rostand LEPONDO	Expert	Ministère de L'Environnement	077 63 62 03	
191.	NZIEMBI DOUKAGA Edgard	Conseiller communication	Ministre de la Santé	077 68 10 00	

192.	BABOUGA MOUKAGA Alida Bernadette	Agent	Ministère L'Environnement	de	062 80 69 79	Sous- commission scientifique
193.	BAYAWI NOYI	Expert				
194.	Carla Eulary Fridnella EBOULIA	PF Bale			074 59 38 78	
195.	KOMBILA TEMBESSE Marina	Chargé d'étude Ministre			+336 46 87 58 65	
196.	LEKANGA Nhéryl Dalyssa	Secrétaire du cabinet			066 37 18 03	
197.	Léonce ANVANE	Directeur Général Adjoint			065 05 01 33	
198.	MBYE NTOMA Gislain	Conseiller Technique			077 84 94 47	
199.	NTCHANGO Fabrice	Conseiller Diplomatique			077 43 42 49	
200.	ONDO MENGUE Jean Cyrille	Conseiller Communication			062 03 24 54	
201.	Pierre Roger NOGHA	Agent			066 53 73 18	
202.	TSIOUKACKA Ruth	Conseiller Juridique			062 02 84 48	
203.	Colonel Dr.POATY Annie Josette	Directeur Général	OPN		066 66 23 87	
204.	Dr BOUBINSSI Armel	Directeur Général Promotion Santé	Ministère de la Santé		066 27 01 11	Sous- commission scientifique
205.	BIBOME KMIKALA Ingrid S	SP DCAF			066 86 60 54	
206.	MANGA MANGUYA Edith	Secrétaire Particulière				
207.	MAGNAGNA KOUNAI Liza Stenie	Conseiller Juridique			077 70 83 34	
208.	Nora NGUEMA	Conseiller Diplomatique			077 08 48 83	
209.	Dr JB MOUKETOU	Conseiller Technique			062 19 72 27	
210.	Dr. Chelsy AMBOLO	Directrice Laboratoire Contrôle de Qualité	ANMAPS			
211.	Grace ASSELE OGANDARA	Conseiller ANMAPS			066 82 33 20	
212.	Miryam MALEKOU	SG	ONPG		-	

Annexe 5 : Liste des panélistes au segment de Haut Niveau

SESSION 1

- **Son Excellence Raymond NDONG SIMA**, Première Ministre du Gabon
- **Dr. Iziak Adekunle SALAKO**, Ministre de la Santé de la République Fédérale du Nigeria
- **Madame Paulette Parfaite AMOUYEME OLLAME**, Ministre du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries, Gabon
- **Madame Armande LONGO épouse MOULENGUI**, Ministre de la Culture et des Arts, Gabon
- **Madame Laurence MENGUE ME NZOGHE épouse NDONG**, Ministre de la Communication et des Médias, Gabon
- **Madame Angélique NGOMA**, Président de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale, Gabon
- **Monsieur Mays MOUISSI**, Ministre Gabonais de l'Environnement et du Climat, Gabon



SESSION 2

- **Dr Inès Roselyne NDUWIMANA**, Assistante du Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Burundi
- **M. Parfait KOUADIO Kouakou**, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, Côte d'Ivoire
- **M. Fidèle YAMEOGO KOUILGA**, Inspecteur de l'Environnement, Chargé de mission du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, Burkina Faso
- **Pathé DIEYE**, Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et de la Transition Écologique, Sénégal
- **Dr Christopher MUSHAVA**, Director Environmental Protection, Ministry of the Environment, Climate and Wildlife, Zimbabwe
- **Mme. ITSIEMBOU Aimé Bertille**, Secrétaire Générale du Conseil Economique, Social et Environnemental, Gabon



Annexe 6 : Fichier des Présentations PowerPoint

Annexe 7 : Quelques images des sessions



Christine Akasing NKERIFAC, WHO-AFRO



KPOKRO BALLY Dominique F., CASE



Dr. Myriam MALEKOU, COPIL SLPs-Gabon



Pr. Aminata TOURE-CISSE, Sénégal



Pr. Orphée SOUMAHOU, UOB Gabon



Elena Lymberidi-Settimo, EEB



Amira Adawe, BEAUTYWELL, USA



Pr. Blandine AKENDENGUE, USS Gabon



Dr. VI-KOUADIO Amenan, Côte d'Ivoire



Elena JARDAN, WHO-Geneve



Elena ALTIERI, WHO-Geneve



Imelda DOSSOU ETUI, UNEP-GMP



Délégués



Délégués



BURTON Mark, BRI



Secretariat



Délégués



Délégués